



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Tranchées d'Areuse et de Chanélaz

Vitesse réduite en raison de tests d'éclairage

Le Département de la gestion du territoire communique:

Les usagers de l'A5 fréquentant régulièrement le tronçon Colombier-Bevaix auront sans doute remarqué que la vitesse est limitée à 100 km/h dans les deux sens entre les jonctions de Boudry et de Colombier.

En effet, les tranchées d'Areuse et de Colombier sont équipées d'éclairages d'adaptation, qui permettent à l'œil de l'automobiliste venant de l'extérieur de s'adapter à la luminosité nettement moindre régnant à l'intérieur des ouvrages.

Or, il s'avère que ce dispositif d'éclairage est fortement sollicité lorsque la luminosité générée par le soleil est importante et entrecoupée d'épisodes couverts, où elle diminue sensiblement. Notamment, le système de gestion de l'allumage et de l'extinction des lampes souffre de cette activité intense.

Tests menés durant deux à trois mois

Le Service des ponts et chaussées, par sa section électromécanique, doit donc impérativement trouver des alternatives de gestion dudit éclairage et procéder éventuellement à quelques modifications matérielles, de manière à en préserver la durabilité.

Pour ce faire une série de tests vont être menés qui nécessitent le maintien d'une vitesse réduite à 100 km/h durant les deux à trois mois à venir. Cette vitesse réduite laisse aux yeux des usagers le temps de s'adapter et évite l'effet dit du "trou noir" à l'entrée des ouvrages couverts.

Pour de plus amples renseignements:

**Nicolas Merlotti, ingénieur cantonal, chef du Service des ponts et chaussées,
tél. 032 889 67 10.**

Neuchâtel, le 30 juillet 2007